



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Bureau du greffier  
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire  
100, rue du Centre-Civique

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO 919-18

AVIS PUBLIC est par la présente donné que lors d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tenue le 2 octobre 2017, le conseil a adopté le Règlement numéro 919-18, intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 919 concernant la circulation et la sécurité publique dans la ville de Mont-Saint-Hilaire ».

Ce règlement a reçu les approbations requises par la loi.

AVIS PUBLIC est de plus donné que tous les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière à l'adresse ci-dessus indiquée et que ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,

Ce 11 octobre 2017

*(S) Anne-Marie Piérard*

---

ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate  
GREFFIÈRE